

LE FONDS COMMUN DE PLACEMENT INSERTION EMPLOIS (FCP IE)

APPORT EN QUASI FONDS PROPRES

QUEL EST SON OBJECTIF ?

Les interventions du FCP IE ont pour objectif de renforcer les capitaux permanents des structures bénéficiaires.

L'apport est destiné à financer les investissements et/ou le besoin en fonds de roulement liés à la création ou au développement de l'entreprise, à l'exception de tout frais de fonctionnement et/ou couverture de pertes d'exploitation passées ou futures.

QUI PEUT EN BENEFCIER ?

Toute entreprise solidaire (société commerciale ou association) en création ou développement, qui crée ou consolide des emplois :

- Structure d'insertion par l'activité économique,
- Entreprise de travail adapté,
- Association d'utilité sociale porteuse d'activité économique et d'emplois,
- Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC), Coopérative d'Activité et d'Emploi (CAE),
- Entreprise reprise par ses salariés, notamment sous forme de SCOP si des emplois sont sauvegardés.

QUELLE EST LA PROCEDURE ?

- **Dépôt d'une demande** auprès d'Aquitaine Active,
- **Expertise et accompagnement financier** par Aquitaine Active ;
- **Décision** par un comité d'engagement du FCPIE;
- **Mise en place du financement et du suivi** de l'entreprise bénéficiaire.



Le FCP IE détient le label FINANSOL, label qui garantit aux épargnants solidarité et transparence

QUELLES SONT SES CARACTERISTIQUES ?

Le FCP IE intervient dans des entreprises dont les fonds propres sont positifs.

Montant

5 000 € minimum et 1 500 000 € maximum

Le FCP IE intervient dans la limite de 50% du montant global des fonds propres (avant intervention).

Durée et remboursement

5 ans maximum (7 ans dans certains cas).

Le remboursement s'effectue en une seule fois (intérêts compris).

Taux de rémunération

2% par an

Forme juridique

Billet à ordre émis par l'entreprise bénéficiaire

Financements complémentaires

L'intervention du FCP Insertion Emplois doit favoriser la mobilisation d'autres financements.

Pour un financement complémentaire, peuvent notamment être mobilisés : la Société d'Investissement France Active, et/ou un prêt bancaire pouvant être garanti par France Active Garantie.

VOTRE INTERLOCUTEUR



AQUITAINE ACTIVE
FINANCIER SOLIDAIRE POUR L'EMPLOI

Siège Aquitaine Active

111 Cours du Maréchal Gallieni – 33000 Bordeaux
tel : 05.56.24.56.79 – fax : 05 56 96 73 49

Antenne Sud de la Région

Avenue Julian Grimau
40220 Tarnos
tel : 05.31.51.52.44 – fax : 05.59.58.71.44

Le Fonds Commun de Placement Insertion Emplois est à la fois socialement responsable et solidaire. 10% des fonds collectés sont investis dans des titres non cotés. France Active oriente ces 10% vers des sociétés ou associations qui créent des emplois, notamment pour des personnes en situation de précarité économique et sociale.

Partenaires

